

LES HORAIRES DES BACS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME NOUVEAUX HORAIRES 2008



Chaque année, le service des bacs du Département de Seine-Maritime permet à plus de 10 millions de passagers de traverser la Seine. Pour améliorer sensiblement ce service de proximité, nous avons décidé d'augmenter les fréquences de passages, de renforcer les équipes de terrain et d'acquérir de nouveaux bacs.



Depuis le 1^{er} septembre 2005, les traversées sont devenues gratuites afin de les rendre accessibles à tous les habitants de notre territoire ainsi qu'à tous les visiteurs occasionnels qui viennent dans notre département pour des raisons professionnelles ou touristiques.

Ce dépliant vous permettra une lecture claire et précise de l'ensemble des horaires et facilitera ainsi vos déplacements.

Nous vous souhaitons une bonne traversée et un agréable séjour en Seine-Maritime.

DIDIER MARIE
Président du Département
de Seine-Maritime



Consignes et informations

Les conditions de navigation (passages de navires, convois, etc.) et les conditions atmosphériques (brume, tempête, etc.) peuvent entraîner des retards sur l'horaire prévu ou même la suppression de certains départs.

Le nombre de véhicules embarqués dépend de leurs caractéristiques (longueur, poids total). Pour les bacs maritimes (Duclair et Quillebeuf) autorisés aux poids lourds, la charge utile des bacs est limitée à 150 tonnes (bacs 13 et 14) et 210 tonnes (bac 21),

pour les autres passages d'eau, les bacs fluviaux ne permettent pas le transport de véhicules de plus de 3,5 tonnes. La charge utile de ces bacs est limitée à 15 tonnes (bacs 15, 16, 17, 18 et 19), 18 tonnes (bac 20) et 27 tonnes (bac 22),

pour respecter la charge maximale du bac, l'ordre d'embarquement peut être modifié,

pour des raisons de sécurité, le stationnement sur les tabliers est formellement interdit,

prenez à arrêter votre moteur,

ne fumez pas à bord,

lorsque vous êtes en attente d'embarquement, éteignez vos phares pour éviter d'éblouir l'équipage, cyclistes, embarquez et débarquez à pied,

ne stationnez jamais dans la cale en voiture ou à pied,

comme sur la route, n'utilisez pas votre téléphone portable lors de l'embarquement ou du débarquement,

camping-cars, cars de tourisme, véhicules surbaissés : renseignez-vous après du personnel avant l'embarquement,

à bord du bac, merci de vous conformer aux instructions de l'équipage placé sous l'autorité du Capitaine,

les animaux doivent être tenus en laisse, le port de la muselière est recommandé,

le transport de produits dangereux est strictement interdit.

DIEPPEDALLE GRAND QUEVILLY VAL DE LA HAYE PETIT-COURONNE LA BOUILLE SAHURS DUCLAIR BERVILLE MEAUX YVILLE- SUR-SEINE JUMIÈGES HEURTEAUVILLE YAINVILLE QUILLEBEUF SUR SEINE PORT JÉRÔME



